

# 10<sup>c.</sup> Journal du Lot 10<sup>c.</sup>

**ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT**

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements			
	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34    COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur  
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent  
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }  
RÉCLAMES 3<sup>e</sup> page ( — d' — )..... } 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le rendement de l'opération de la Ruhr: les nouveaux défaites. — Le maintien de la classe 21. — Le discours du chancelier Cuno. — Angora repousse le traité de paix. — La Chambre et la situation financière.**

D'aucuns s'étonnent que l'opération de la Ruhr ne rende pas et coûte cher. Ils s'en vont répétant, à l'instar de nos ennemis et de Lloyd George, que cette intervention est désastreuse et ne nous apportera que des déboires.

Rien de plus facile que de broder sur ce thème, d'autant plus qu'il est matériellement exact que notre intervention a, jusqu'ici, peu rendu et coûté cher.

Mais quelle est la valeur d'une semblable critique ? En France, elle ne peut que jeter inutilement l'inquiétude dans l'opinion. En Allemagne, elle est précieuse, car elle ne contribue pas peu à soutenir le moral et, par suite, la résistance des dirigeants.

Reste à savoir si la critique est fondée. Nous ne sommes pas allés dans la Ruhr pour nous servir, en pillards, pour ravir tous les produits qui nous tomberaient sous la main, pour dévaliser la province. C'est une besogne que la France répugne à assumer ; la seule d'ailleurs qui eût été dès le début rémunératrice.

Nous y sommes allés pour contraindre l'Allemagne à reconnaître le traité de Versailles, notre droit aux réparations ; c'est une pression que nous voulons exercer. Mais une telle méthode ne pouvait donner de fruits immédiats.

Le rendement de l'opération de la Ruhr, remarque avec raison notre confrère de la Journée Industrielle, ne commencera d'apparaître qu'au moment où la pression ayant produit son effet, des négociateurs seront chargés de « monnayer » cet effet sous une forme ou sous une autre. Imaginez-vous un travailleur qui, ayant semé son blé en octobre, crierait un désastre parce que les épis ne seraient pas mûrs quelques semaines plus tard ? Toute entreprise humaine comporte un bilan. Mais le bilan n'a de signification qu'une fois terminée une opération ou un cycle d'opérations.

Dès lors, on ne s'explique pas les propos des contempteurs de l'occupation de la Ruhr. Qu'il plutôt si : ils continuent à miser aujourd'hui, comme hier, sur la défaite de la France. Il n'y a pas qu'à la Bourse qu'on spéculé, mais aussi sur le terrain de la politique extérieure. Il est des Français qui n'hésitent pas à jouer sur la baisse du franc ; d'autres escomptent, pour établir leur fortune politique, sur notre défaite.

Les uns et les autres sont de mauvais Français.

Le gouvernement français a décidé de maintenir sous les drapeaux jusqu'au 31 mai les jeunes soldats de la classe 1921 qui devaient être licenciés dans les premiers jours d'avril. On ne peut que regretter une telle décision, tout en reconnaissant que le ministre de la guerre ne pouvait guère agir autrement.

Puis l'heure approche où l'Allemagne devra capituler, plus ses dirigeants se démentent pour poursuivre la résistance la plus insensée.

N'oublions pas que le chancelier Cuno est plus ou moins le prisonnier de ceux qui s'écrient, avec le député nationaliste Henning : « Je me réjouis de penser à la prochaine guerre ».

De prochaine guerre, la France n'en veut pas, elle entend faire l'impossible pour la prévenir.

Et c'est précisément pourquoi elle désire enlever à l'Allemagne jusqu'à l'illusion dangereuse qu'elle pourrait régler les réparations françaises par le moyen d'un nouveau conflit sanglant. En définitive, il ne faut pas voir dans la décision du gouvernement de garder la classe 21 le signe d'une aggravation de situation, mais un avis explicite à l'adresse du Reich que la France veut un règlement de comptes avec l'Allemagne et qu'elle fera le nécessaire pour l'obtenir.

N'est-ce pas, au reste, le seul langage qu'entendent nos ennemis ?

Le discours du chancelier Cuno, annoncé à grand fracas et pour l'attention duquel le Reichstag avait été convoqué en séance extraordinaire, ne méritait pas autant de bruit.

Aucune des sombres rumeurs qui avaient couru ne s'est trouvée fondée : le chancelier ne songe ni à rompre les relations diplomatiques avec la France, ni à pratiquer une résistance par la force.

Serait-ce que le ferme dessein de notre gouvernement de triompher coûte que coûte lui aurait donné à réfléchir ?

Il n'est pas impossible que la décision du cabinet français de garder à sa disposition la classe 21 ait modifié les plans du cabinet allemand.

Quant au contenu positif du discours du D<sup>r</sup> Cuno, il est plutôt maigre ; de moins, il ne comporte aucune nouveauté.

Il proteste contre les mesures de coercition de la France.

Il gémir sur l'état d'isolement de l'Allemagne.

Il soutient avec véhémence que la France viole le traité de Versailles, le droit international et les droits de l'humanité.

Mais il doit reconnaître qu'aucun signataire du traité n'intervient, tandis que les autres restent impassibles.

Enfin, il cherche une consolation dans la stérilité des résultats financiers de notre occupation de la Ruhr.

Au total, discours banal et qui n'influencera guère le cours des événements.

La France et la Belgique doivent, sans se lasser, poursuivre l'application de leur plan d'action.

L'Assemblée Nationale d'Angora a décidé de rejeter le projet de traité de paix de Lausanne, comme contraire au pacte national.

Pour l'instant, on ne peut qu'enregistrer ce fait grave que constitue le refus des Turcs.

Notons que ces derniers exigent de nouvelles concessions, particulièrement en ce qui concerne les affaires qui intéressent le plus directement la France.

Il faut espérer que les gouvernements alliés sauront s'entendre pour agir de concert auprès d'Angora et traiter les Turcs comme ils le méritent, c'est-à-dire sans ménagements.

Puisent les dirigeants français profiter de l'occasion inespérée qui leur est ainsi offerte de réparer quelques profondes erreurs !

La Chambre s'épuise en efforts désespérés pour tenter d'équilibrer le budget de 1923.

Ces efforts, à mesure qu'ils se multiplient, paraissent de plus en plus hors de proportion avec l'étendue du problème à résoudre.

Celui-ci, en effet, diminue chaque jour d'importance, si l'on en croit les déclarations du ministre des finances, d'après lesquelles le déficit primitif de 4 milliards se réduit maintenant à moins de 1 milliard 1/2.

Les plus-values sur les rentrées d'impôts, que nous signalions récemment, corroborent d'ailleurs les prévisions optimistes du ministre.

Dès lors, c'est un spectacle d'une ironie cruelle que celui de ce fossé qui se comble pour autant dire tout seul, tandis que l'abondante équipe chargée de le combler s'épuise littéralement, et en pure perte, à découvrir les moyens d'y parvenir.

Il y aurait de quoi sourire à ce contraste, si l'heure n'était grave.

La vérité, c'est que le déficit à boucher est somme toute modéré ; de plus en plus, il apparaît qu'il n'était guère utile de risquer d'alarmer l'opinion quant à la situation financière : les faits tendent à prouver aujourd'hui que c'est le ministre qui avait raison d'avoir confiance.

Au fond, la grande faute de la Chambre est de s'être laissé prendre au piège électoral, que lui a tendu le Sénat, où bien des rancunes se sont accumulées. Sa mise en demeure ne fut qu'une manœuvre à laquelle de plus expérimentés en navigation parlementaire ne se seraient pas laissés prendre.

Loin de nous la pensée de plaider la cause de la Chambre ! Pour autant, il faut faire montre d'une mauvaise foi insigne pour lui reprocher son manque de courage fiscal.

On oublie son programme de 1920 qui a réalisé plus de 8 milliards de ressources nouvelles, total qui va

même être sensiblement dépassé cette année, et combler du même coup en grande partie le déficit du budget de 1923.

N'est-ce pas un résultat ? Conclusions : à la Chambre, il ne manque qu'un courage, celui d'envoyer promener le Sénat !

M. D.

aux Halles Centrales de Paris, avec un retard de quinze jours sur l'an passé. Une branche, composée de onze fruits, s'est vendue la jolie somme de 165 francs.

### Tirages financiers

**FONCIERES 1879**

Le n° 1.089.167 gagne 100.000 fr.  
Le n° 1.253.445 gagne 100.000 fr.  
Le n° 874.087 gagne 25.000 fr.  
Les 2 n° suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 507.858, 1.675.709.

### INFORMATIONS

**Dans la Ruhr**

**Saisie de timbres**

Une perquisition a été faite dans les bureaux de poste de Kent et Appenweier en vue de saisir des lots de timbres destinés à la propagande sur le Rhin et dans la Ruhr, ainsi que les fonds provenant de leur vente à Kehl.

Il a été saisi pour 1.508.880 marks de timbres et une somme de 1.086.120 marks ; à Appenweier, une somme de 259.500 marks.

### Mort de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. Mayer, est mort à la cinquième chirurgicale de la ville. On s'était convaincu, il y a cinq jours, de l'impossibilité de pratiquer une opération. Le malade est mort de faiblesse générale.

### Les Soviets et les impôts

On mande de Moscou qu'au Congrès panrusse des producteurs, Kamieniev a fait part de l'intention du gouvernement de procéder par transition graduelle au remplacement du système des impôts en nature prélevés sur la population rurale par le système des impôts d'argent.

La majorité des congressistes s'est prononcée pour ce changement.

### Les négociations d'Angora

L'Assemblée nationale a décidé que le projet de traité de Lausanne est inacceptable étant contraire au pacte national.

L'Assemblée rejette toute responsabilité au cas où les puissances insisteraient sur l'acceptation du traité dans l'esprit et la lettre.

Une majorité importante a autorisé le gouvernement turc à poursuivre des négociations afin d'aboutir à la paix aux conditions suivantes :

La question de Mossoul doit être réglée dans une certaine période ; les questions financières économiques et administratives doivent être réglées en conformité avec l'indépendance complète de la nation turque.

Les territoires occupés doivent être évacués rapidement après la signature de la paix.

### L'émir Seyd contre les Turcs

L'agence de presse d'Angora dit que l'émir Seyd, frère du roi Fayçal est en train d'engager des mercenaires à Mossoul pour combattre les Turcs.

### La Turquie et les Alliés

Le journal *Proudon*, de Constantinople, dit que dans les milieux politiques on croit qu'une nouvelle conférence entre la Turquie et les alliés va bientôt s'ouvrir à Prinkipo, pour continuer les délibérations commencées à Lausanne.

La Turquie aurait déjà consenti à y prendre part.

### La France, nation de 100 millions d'habitants

MM. Morinaud, Candace, Digne et plusieurs autres députés coloniaux viennent de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution invitant le gouvernement :

1. A faire enseigner et afficher dans les écoles, collèges et lycées que, par ses Afriques françaises, à relier par le transsaharien et par ses colonies, filles inébranlablement dévouées à la patrie, la France est une nation de 100 millions d'habitants ;
2. A présenter sur les cartes et atlas dans une même teinte la France continentale, la France africaine et toutes les autres parties de la France extérieure.

### Il cerises pour 165 francs

Mardi matin, les premières cerises de l'année ont fait leur apparition

### Chambre des Députés

Séance du 6 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet concernant le régime des établissements industriels de la marine. Après une intervention de MM. Goude, Lamay et du ministre de la Marine, la discussion du projet est renvoyée au lendemain matin.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi relatif à l'équilibre budgétaire. L'article 8 stipulant que les déclarations pour l'impôt sur le revenu mentionneront distinctement le montant des revenus, qu'ils soient encaissés directement ou indirectement à l'étranger, est adopté.

Sur l'article 9 qui est relatif à la fixation de l'impôt sur le revenu d'après les signes extérieurs, une vive discussion s'engage. M. de Tinguy du Pouët dépose un amendement tendant à réglementer l'action de l'Administration pour apprécier les revenus par les signes extérieurs. Cet amendement est repoussé. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance du 7 mars 1923

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi qui fixe le régime des établissements industriels de la marine. M. le Ministre dépose un amendement tendant à classer Cherbourg comme port militaire et arsenal. Sur observation du ministre, l'amendement est retiré.

M. Soulier s'élève contre la suppression du port de Bizerte. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi relatif à la réforme électorale. M. Baréty donne communication de son rapport au sujet de la réduction du nombre des députés. L'exposé des motifs qui réduit de 46 le nombre des députés. M. Bonnet dit qu'on présence de la dépopulation de nos campagnes, il faudrait accorder le droit de vote aux femmes.

M. le ministre de l'Intérieur demande le renvoi de la discussion à une prochaine séance. On vote sur le passage à la discussion des articles du projet ; le passage à la discussion des articles est repoussé par 318 voix contre 220.

### Sénat

Séance du 6 mars 1923

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de la nouvelle organisation de l'armée.

L'article 1<sup>er</sup> porte que tout Français doit le service militaire personnel. Cet article est adopté.

L'article 2 fixe la durée totale du service militaire à 28 ans, dont 1 an et demi de service actif. M. Lévy propose de fixer à 2 ans la durée du service actif. Cette proposition est rejetée.

Le général Taufflieb soutient un amendement tendant à fixer à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1924, la durée du service militaire à 28 ans dont un an de service actif.

Le président du Conseil combat cet amendement et pose la question de confiance.

L'amendement du général Taufflieb tendant au service actif d'un an est repoussé par 138 voix contre 108.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Médaille pénitentiaire

La médaille pénitentiaire est conférée à M. Bonnamy, ancien gardien de la prison de Cahors, actuellement surveillant commis-greffier à la maison centrale de Montpellier. Nos félicitations.

## Une prime immorale !

Plusieurs députés ont déposé un projet de loi tendant à faire remise de 50 0/0 de leurs impôts aux contribuables qui s'en acquitteront en monnaie d'or, jusqu'au 31 août 1923, inclus.

Cette proposition est-elle sérieuse ? On est en droit de se le demander.

Certes, il est évident que beaucoup de pièces d'or sont resserrees. Il est même certain que les possesseurs de ces pièces d'or ont, actuellement pour la plupart, presque honte de les garder, et n'osent pas les échanger de peur qu'on leur dise : « Eh bien ! mais c'est par besoin que vous les sortez des bas de laine où elles étaient enfouies ? »

Croit-on que c'est parce qu'on promettra de faire remise à ces possesseurs d'or de 50 0/0 de leurs impôts qu'ils apporteront au Trésor leurs pièces de 20 francs ?

Non ; c'est mal connaître la mentalité des « resserreurs » des pièces d'or. Ils les ont, ils les garderont, bien que cet argent soit pour eux improproductif. « On ne sait pas ce qui peut arriver », disent-ils, les papiers, un jour, peuvent ne rien valoir, tandis que la pièce d'or sera toujours bonne.

An surplus, les resserreurs savent bien que ces pièces d'or ont une prime. Dans nos campagnes, certains ont fait maintes opérations fructueuses, car nul n'ignore qu'il y a des rabatteurs, des acheteurs de pièces d'or qui paient 40 francs et plus les louis de 20 francs !

A notre avis, les députés qui ont déposé le projet de loi tendant à faire remise de 50 0/0 de leurs impôts aux contribuables qui apporteront au Trésor les pièces de 20 qu'ils resserrent se font illusion.

Et puis, somme toute, ce projet de loi nous paraît presque amoral !

Quoi ! Pendant la guerre, on a vu sur les murs de nos villes, de nos campagnes des affiches symboliques, invitant chaque contribuable à accomplir le devoir civique d'apporter ses pièces d'or pour les besoins de la défense du pays ; on a vu des millions de citoyens répondre à cette invitation, et que leur a-t-on donné à ces citoyens ? Un certificat délivré par la Banque de France constatant qu'un versement d'or pour la défense nationale avait été fait par eux.

Nombreux sont ces citoyens qui ont fait ces versements et qui sont en possession de ces certificats de « civisme ». Au surplus, ces citoyens ne demandaient pas d'autre récompense. Ils avaient accompli leur devoir.

Est-ce que les contribuables qui ont encore des pièces d'or — hélas ! ils sont nombreux — seraient plus méritants aujourd'hui en apportant leur or que ceux qui il y a 9 ans, en firent le dépôt au Trésor ?

Et il faudrait récompenser ces resserreurs en leur faisant cadeau de 50 0/0 de leurs impôts ? C'est un peu excessif. On comprendrait plutôt que des mesures fussent prises pour obliger les contribuables à apporter les pièces d'or qu'ils resserrent, car accorder une prime aux resserreurs de pièces d'or, c'est un vulgaire marchandage. Des sanctions et non des primes !

LOUIS BONNET.

#### Groupes de défense

Un nouveau groupe de députés s'est constitué à la Chambre pour la défense de la production et du commerce des fleurs, fruits et primeurs. Ce groupe comprend les députés de tous les départements producteurs dont fait partie le Lot.

M. Cels, député du Lot-et-Garonne a été élu président de ce groupe, et nous sommes heureux de mentionner que M. Delmas, l'actif député du Lot a été élu un des secrétaires de ce groupe.

#### Médailles d'honneur

En vue de la promotion du 14 juillet prochain, les demandes de médaille d'honneur communale, instituée par décret du 20 août 1921, devront parvenir à la Préfecture par l'intermédiaire des Maires de l'arrondissement de Cahors et des sous-préfets pour les deux autres arrondissements, avant le 25 mars courant au plus tard. Passé ce délai, elles ne seront susceptibles d'aucune suite.

La Médaille d'Honneur Communale est destinée à récompenser les employés ou anciens employés communaux qui ont trente ans de services consécutifs.

#### Bourses des Lycées et Collèges

Les jeunes gens dont les noms suivent sont nommés titulaires de bourses nationales au lycée de Cahors :

- David (Georges), né le 15 septembre 1908. Le père instituteur : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.206 fr.
- Guiral (Maurice), né le 12 janvier 1911. La mère veuve : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.503 fr.
- Ouvrier (Raymond), né le 14 août 1910. Le père employé de commerce : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.404 fr.
- Pécourt (Louis), né le 24 mars 1908. Le père instituteur : 1 enfant. Bourse d'externat de 1.206 fr.
- Augerard (Gustave), né le 21 avril 1910. Le père typographe : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.206 fr.
- Barbel (Roger), né le 16 octobre 1910. Le père employé de chemin de fer : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.206 fr.
- Brouel (Louis), né le 24 septembre 1910. La mère veuve : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.701 fr.
- Cassin (Jean), né le 1<sup>er</sup> juin 1909. Le père gardenier : 1 enfant. Bourse d'externat de 1.008 fr.
- Colombani (Toussaint), né le 14 avril 1912. Le père adjudant-chef armurier : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.62 fr.
- Courbès (Lucien), né le 26 mars 1911. Le père pharmacien à Livernon : 1 enfant. Bourse d'externat de 792 fr.
- Cubanyes (Albert), né le 22 avril 1912. Le père cultivateur au Montat : 3 enfants. Bourse d'externat de 1.701 fr.
- Daumerie (Jules), né le 22 août 1910. Bourse d'externat de 1.62 fr.
- David (Lucien), né le 15 février 1911. Le père maçon : 3 enfants. Bourse d'externat de 1.800 fr.
- Frayssinet (Jean), né le 1<sup>er</sup> septembre 1911. Le père limonadier : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.62 fr.
- Rigouste (Gaston), né le 19 mai 1910. Le père employé de chemin de fer : 1 enfant. Bourse d'externat de 243 fr.
- Sennac (Paul), né le 30 décembre 1910. Le père tailleur d'habits : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.602 fr.

#### Les jeunes filles dont les noms suivent sont nommées titulaires de bourses au lycée de jeunes filles de Cahors :

- Baudet (Jeanne-Marie), née le 30 janvier 1911. Le père brosseur : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.107 fr.
- Hirt (Denise), née le 24 janvier 1910. Le père entrepreneur : 4 enfants. Bourse d'externat de 135 fr.
- Larribé (Marcelle-Raymonde), née le 14 octobre 1909. Le père militaire retraité : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.302 fr.
- Méchin (Simonne Jeanne), née le 16 mars 1910. Le père capitaine d'infanterie 3 enfants. Bourse d'externat de 135 fr.
- Rapatel (Jeanne), née le 30 janvier 1912. Le père employé des P. T. T., en retraite : 1 enfant. Bourse d'externat de 135 fr.

#### Les jeunes gens dont les noms suivent sont nommés titulaires de bourses nationales au collège de Figéac :

- Estival (Léon), né le 17 novembre 1906. Le père receveur des finances : 6 enfants. Bourse d'externat de 135 fr.
- Lafon (Charles), né le 21 décembre 1910. Le père limonadier : 4 enfants. Bourse d'externat de 1.134 fr.
- Pélaprat (Justin), né le 14 mai 1910. Le père ouvrier tullier : 2 enfants. Bourse d'externat de 1.008 fr.

#### Les jeunes filles dont les noms suivent sont nommées titulaires de bourses nationales au collège de Figéac :

- Carbannel (Lucie), née le 10 octobre 1909. Le père cultivateur : 4 enfants. Bourse d'externat de 801 fr.
- Larnaude (Zénoïe-Victoria), née le 22 avril 1910. Le père cultivateur : 7 enfants. Bourse d'externat de 1.089 fr.

#### Votes de nos Députés

Sur la prise en considération du contre-projet de M. Bonnefous, autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt sans intérêt et sous forme de loterie, nos députés ont voté :

**Pour.** La Chambre a adopté par 328 voix contre 191.

Sur l'amendement de M. Auriol tendant à supprimer l'anonymat des valeurs au porteur sans porter atteinte à la facilité de transmission et ayant pour objet de soumettre à l'impôt progressif sur les revenus et sur les successions la fortune mobilière que s'échappe, nos députés ont voté :

**Pour :** MM. Delpont, Delmas.  
**Contre :** M. le prince Murat.

La Chambre a adopté par 302 voix contre 229.

#### Votes de nos Sénateurs

Sur l'amendement du général Taufflieb tendant à fixer la durée du service militaire à 1 an, nos sénateurs ont voté :

**Pour.** Le Sénat a repoussé par 193 voix contre 106.

